

▶▶▶ NOS RENDEZ-VOUS
SANTÉ & COLLECTIVITÉS :

WEBINAIRE

AGIR SUR LA SANTÉ MENTALE DES HABITANTS : LE RÔLE DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

Fanny PASTANT – Coordinatrice nationale des CLSM – Centre national de ressources et d'appui aux CLSM



▶ 8 septembre 2022

1

COMMENT AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ MENTALE DE LA POPULATION À L'ÉCHELLE LOCALE ?

RETOUR SUR LE FONCTIONNEMENT DES CLSM ET LEURS GRANDS OBJECTIFS

1. QU'EST-CE QU'UN CLSM ?

- Outil de concertation et de coordination **autour de la santé mentale** d'un territoire
- Le « quatre quarts » : présidé par un·e **élu·e local·e**, co-animé par la **psychiatrie publique** et intègre les **usagers** et les **aidants** - piloté par un·e coordonnateur·rice
- Objectif principal : définir des politiques et des actions locales permettant l'amélioration de la santé mentale de la population



2. L'ACTION DES CLSM

- S'adresse à **toutes les personnes**, notamment les groupes à risques, ainsi que les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale ou en situation de handicap psychique
- vise essentiellement les **déterminants sociaux** : nécessité d'impliquer tous les acteurs du champ du sanitaire, social, médico-social et associatif, ainsi que toutes les directions des équipes municipales (logement, petite enfance, handicap, environnement, démocratie locale, jeunesse, éducation, etc.)

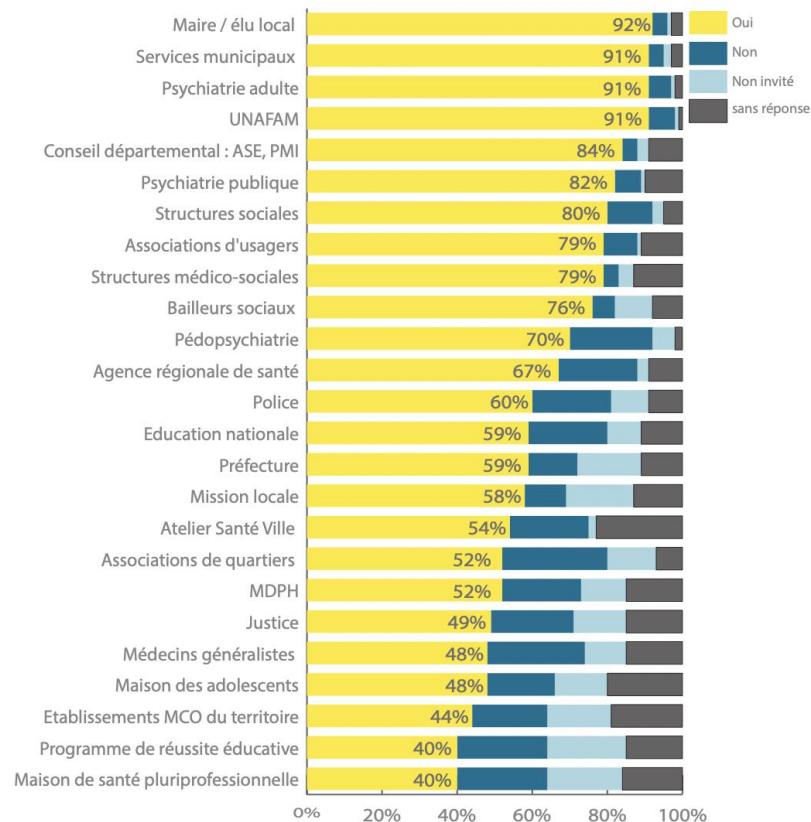
Axes d'action :

- Lutte contre la stigmatisation
- Accès et continuité des soins
- Promotion de la santé mentale
- ...

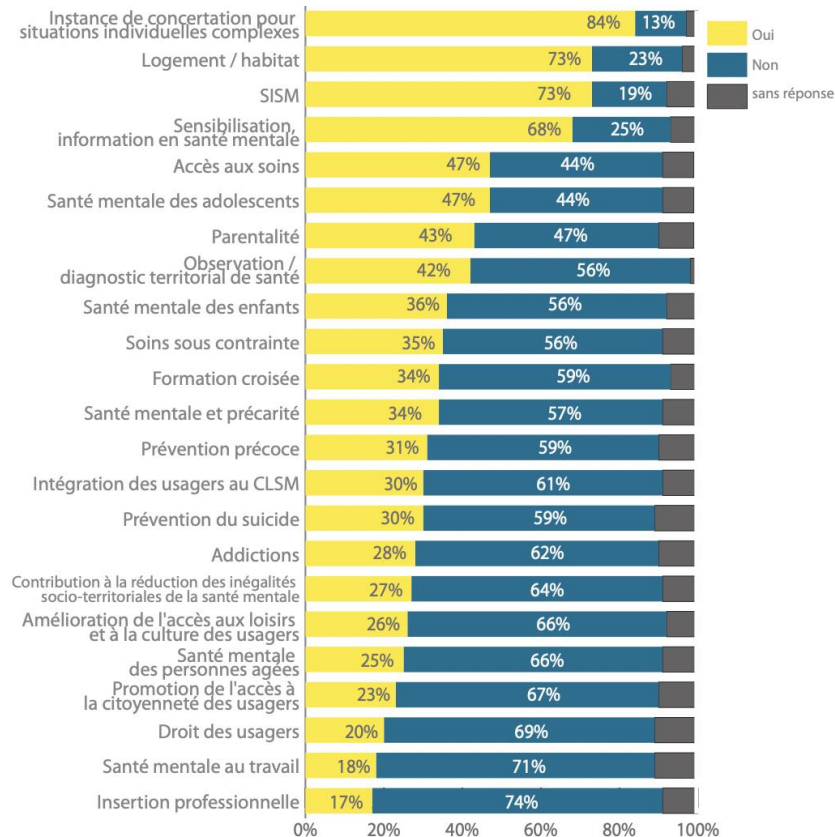
3. QUEL FONCTIONNEMENT ?



4. QUELS ACTEURS IMPLIQUÉS ?



5. THÉMATIQUES DES GROUPES DE TRAVAIL



2

EXEMPLES D' ACTIONS CONCRÈTES MENÉES PENDANT LA PANDÉMIE

2. ACTIONS DE SOUTIEN, SOINS ET PRÉVENTION

Par exemple, les **nombreuses lignes d'écoute** psychologique locales mises en place grâce à la mobilisation des **collectivités, fonctionnelles** grâce à l'implication de la psychiatrie et des riches réseaux professionnels et associatifs des CLSM

3. ACTIONS DE FORMATION ET SENSIBILISATION

Par exemple, dans plusieurs arrondissements parisiens, **des groupes de parole** et d'échanges de pratiques à destination des animateurs jeunesse ont été mis en place, l'objectif étant de les outiller pour accompagner les publics jeunes

4. ACTIONS À DESTINATION DES PUBLICS VULNÉRABLES

Par exemple, à Lyon, la tenue de **stands d'information et espaces d'échanges sur les marchés des quartiers prioritaires de la politique de la ville**, ou, à Strasbourg, la mise à disposition de chambres d'hôtel pour les personnes SDF, ainsi que les **mises en relation avec le dispositif « Un chez-soi d'abord » et l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP)** qui consultait sur place

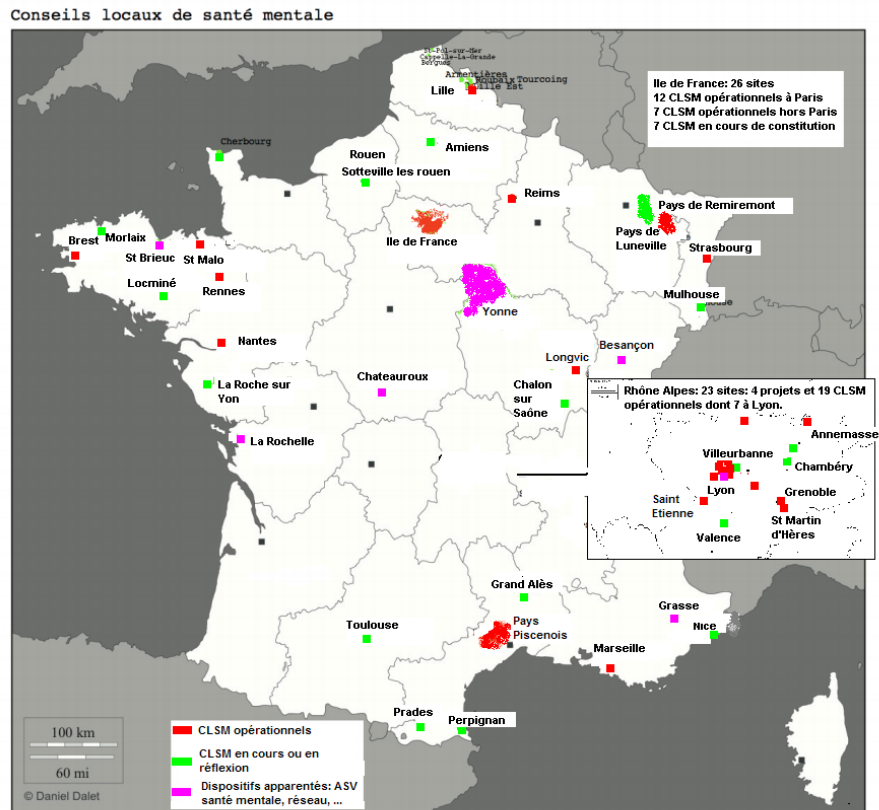
3

ÉTAT DES LIEUX DES CLSM EN FRANCE

ARTICULATION CLSM/AUTRES DISPOSITIFS TERRITORIAUX DE SANTÉ

1. EN 2011 : 40 CLSM ACTIFS, UNE TRENTAINE EN

PROJET




2. EN AUJOURD'HUI EN FRANCE : 254 CLSM ACTIFS, 78


EN PROJET

CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

435 CONTRATS DE VILLE *

DONT

 172 Contrats de ville intersectant le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

 263 Contrats de ville n'intersectant pas le périmètre d'intervention d'au moins un CLSM actif

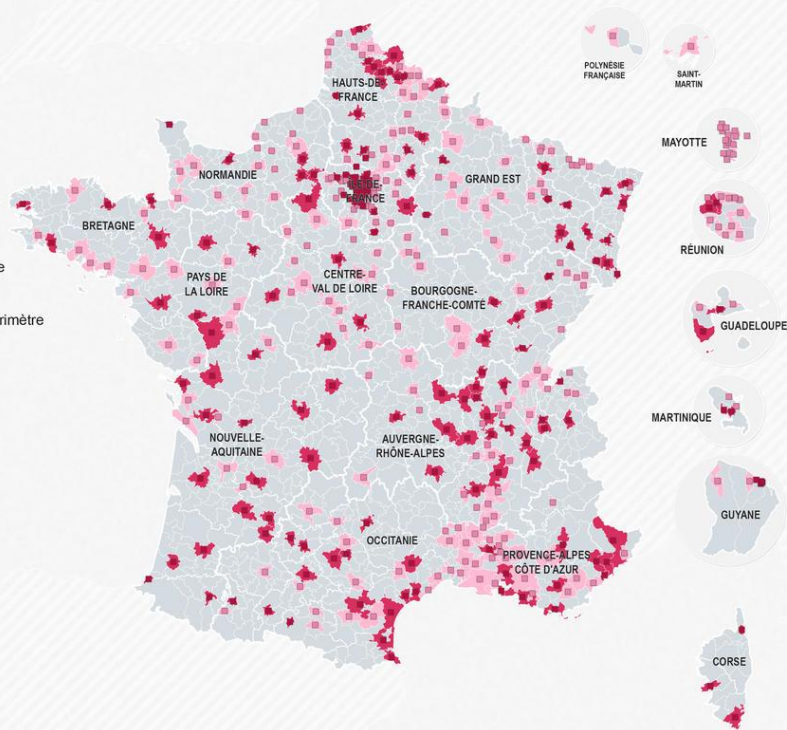
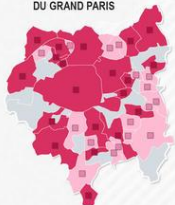
* Les périmètres des contrats de villes correspondent aux maillages des EPCI et des communes au moment de leur signature en 2015. Deux contrats de ville sont en projet et ne sont pas représentés sur la carte.



LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand le périmètre d'intervention du CLSM couvre au 01/01/2021 au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires d'un contrat de ville.

MÉTROPOLE
DU GRAND PARIS



3. L'ARTICULATION

Importance d'inscrire le CLSM dans une dimension
transversale et **territorialisée**

...

Mais *comment* ?



QUID DE L'ARTICULATION CLS/CLSM ?

- Instruction de 2016 : « Faire du CLSM l'**axe santé mentale du CLS** du territoire »

- **Nouvelle loi 3DS : obligation d'inscrire un volet dédié à la santé mentale dans les CLS**

- CLSM forcément volet santé mentale ?
- Quelles différences dans leur fonctionnement ?
- Même coordo CLS/CLSM ?
- ...

MINISTÈRE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

La loi 3DS

Loi relative à la différenciation,
la décentralisation, la déconcentration et
portant diverses mesures de simplification
de l'action publique locale

Février 2022

QUID DE L'ARTICULATION CLSM/PTSM ?

Loi 2016 :

« Le PTSM est arrêté par l'ARS après avis des CLSM »

mais...

- **Besoins de clarification** (« rendre lisible ») des missions et des articulations : pour les coordos (CLSM et PTSM !), partenaires, élus et citoyens...
- Démultiplication des espaces de dialogue et de coordination avec des moyens financiers inégaux et différenciés : **comment éviter de créer de la concurrence ?**
- Comment optimiser l'articulation ?
- Comment s'assurer d'une temporalité pertinente ?

RENDEZ-VOUS À NANTES !

Du 29 novembre au 2 décembre 2022 :
Semaine événement CLSM à Nantes !



4

L'INTÉRÊT DE LA MISE EN ŒUVRE DE CLSM

RETOUR SUR LES DERNIÈRES
RECOMMANDATIONS NATIONALES ET
INTERNATIONALES

1. OMS : PLAN D'ACTION GLOBALE POUR LA SANTÉ MENTALE 2013-2020

- Un **leadership** et une **gouvernance** plus efficaces en matière de santé mentale
- La fourniture de **services complets et intégrés** de santé mentale et de **services sociaux dans les milieux communautaires**
- La mise en œuvre de **stratégies de promotion et de prévention**

+ Ajouts lors d'une mise à jour en 2021 :

- **Promouvoir la santé mentale et le bien-être de tous**
- **Prévenir les problèmes de santé mentale des personnes à risque**



2. AVIS DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (HCSP)(SEPTEMBRE 2021):



- Aller vers une **contractualisation sur la santé mentale entre l'État et les collectivités territoriales** en précisant la mission de l'ARS ; **soutenir les acteurs mobilisés par les communes** afin de restaurer les déterminants dégradés par la crise de la Covid-19
- Coordonner les actions en santé mentale sur les **territoires** dans une **logique globale**, de la **promotion de la santé** à la prise en charge des troubles psychiques (renforcer les conseils locaux de santé mentale et faire le lien avec les contrats locaux de santé...)
- Mettre en place des actions probantes et **renforcer les actions d' « aller-vers » pour les personnes en situation de fragilité** (soit du fait d'une pathologie psychiatrique ou du fait des conditions socio-économiques)

3. AVIS DU HAUT CONSEIL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (HCSP)(SEPTEMBRE 2021):

- Soutenir et organiser le déploiement **dans l'ensemble des milieux de vie** des actions de promotion de la santé **ciblant les facteurs d'équilibre psychique** (environnements bienveillants, liens sociaux, développement de l'activité physique)
- Développer une **culture partagée de la santé mentale auprès des populations** et de l'ensemble des acteurs, avec des outils concrets comme une campagne de communication récurrente portant sur la **santé mentale positive** et la **déstigmatisation** des troubles, un numéro d'appel unique dévolu à la santé mentale, un site internet d'information fournissant des conseils pratiques, des outils d'auto-évaluation et d'auto-soin et une information sur les services d'aide

CONCLUSION

- Au niveau local, **la pandémie a ainsi permis aux CLSM de démontrer leur efficacité et leur pertinence** en s'adaptant aux besoins locaux et en y apportant des réponses concrètes
- De manière plus globale, **cette période a conduit à réaffirmer les principes vers lesquels nous devons tendre pour atteindre des politiques de santé mentale efficaces : pandémie paradoxalement porteuse d'opportunités** (réorganisation ambulatoire, solidarités locales, implication des collectivités, centralité des personnes concernées) !
- Il est désormais primordial de **poursuivre le déploiement d'une culture commune auprès de tous les acteurs et à toutes les échelles**, et s'assurer de la mise à disposition de **moyens effectifs pour faire exister la santé mentale au cœur des territoires !**

▶▶▶ NOS RENDEZ-VOUS
SANTÉ & COLLECTIVITÉS :

MERCI
DE VOTRE ATTENTION

Fanny PASTANT – Coordinatrice nationale des CLSM



Contact : cynthia.benkhoucha@cres-paca.org